

CNFPT Rhône-Alpes Grenoble et Lyon

Sécuriser les travaux sur les réseaux souterrains

Dans le droit fil du Grenelle de l'environnement, le décret n°2012-615 du 2 mai 2012, relatif à la sécurité, l'autorisation et la déclaration d'utilité publique des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques, prévoit la consultation obligatoire d'un guichet unique dématérialisé. Ce téléservice, opéré par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques, qui permet aux maîtres d'ouvrage et exécutants des travaux d'effectuer les déclarations préalables de travaux et d'intention de commencement de travaux, reste méconnu de certaines collectivités.

Harmoniser les procédures

Animées par l'Institut pour une culture de sécurité industrielle, des journées de sensibilisation ont été mises en place par les délégations Rhône-Alpes Grenoble et Lyon du CNFPT avec les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), les secrétariats permanents pour la prévention des pollutions et des risques industriels de la région grenobloise et de l'agglomération lyonnaise, et l'Association nationale des communes pour la maîtrise des risques technologiques majeurs.

En partenariat avec le pôle national de compétences des infrastructures publiques et des réseaux de l'Inset de Montpellier, le CNFPT a conclu une convention avec le ministère de

DISPOSITIF

3 journées en 2012, 2 journées en mars et avril 2013. Elles ont réuni 100 à 150 participants.

Public : gestionnaires et intervenants publics et privés sur les réseaux ou à proximité, et membres de la Fédération des travaux publics.

CONTACTS

Sandrine Gourin, conseillère en formation pour la délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT, email : sandrine.gourin@cnfpt.fr

Stéphane Heinrich, responsable du pôle national de compétences de l'Inset de Montpellier, email : stephane.heinrich@cnfpt.fr

l'Environnement afin d'accueillir un public issu des secteurs public et privé. « Notre initiative est remarquée car elle intéresse nombre de communes qui, en Rhône-Alpes, ont sur leur territoire des canalisations d'Europe du Nord et de l'Est », précise Sandrine Gourin, conseillère en formation à la délégation Rhône-Alpes Grenoble du CNFPT qui coordonne ces sessions. Outre la connaissance de la réglementation, ces journées visent à harmoniser les procédures notamment de mise en sécurité des personnes effectuant les travaux à proximité des canalisations. Des élus chargés des risques majeurs et des représentants de la Dreal ont partagé leur expérience. *Martine Doriac*